Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 067-216704627-20240620-DEC_046_2024-AU

Publié en ligne le 01/07/2024
Transmis au contrôle de légalité le 24/06/2024

DECISION N° DEC_046_2024

Avenant n°2 au marché relatif à la fourniture et la maintenance d'un logiciel de gestion de temps de travail et prestations associées

La Ville de Sélestat a conclu un marché en vue de la fourniture et de la maintenance d'un logiciel de gestion de temps de travail et prestations associées

Ce marché a été passé avec la société INCOTEC de 67400 ILLKIRCH et a été conclu pour un montant de 86 707,40 € HT soit 104 048,88 € TTC avec une maintenance d'une durée de trois ans à l'issue de la Vérification du Service Régulier (VSR).

Un premier avenant pour modifier une partie de la prestation a été conclu en date du 23 septembre 2022 portant le montant du marché à 87 199,40 € HT soit 104 639,28 € TTC.

Deux commandes pour 50 licences supplémentaires ont été passées par le service informatique, ces licences supplémentaires impliquent d'être incluses dans la maintenance annuelle augmentant ainsi le montant du marché et générant l'émission d'un avenant :

Maintenance logiciel (pour 50 licences)

Qté	P.V.U.H.T	Total H.T
2	113,40	226,80

Support logiciel (pour 50 licences)

Qté	P.V.U.H.T	Total H.T
2	56,70	113.40

Cette modification engendre un surcoût de 1 020,60 € HT soit 1 224,72 € TTC sur les 3 années.

Le nouveau montant du marché s'élèvera à: 88 220,00 € HT soit 105 864,00 € TTC.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Hôtel de Ville • 9 place d'Armes | BP 40188 • 67604 Sélestat Cedex | Téléphone 03 88 58 85 00 • Fax 03 88 82 90 71
Sélestat.fr

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 067-216704627-20240620-DEC_046_2024-AU

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU *le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,*

VU *le Code de la Commande Publique,*

En application *de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

Décide *D'établir l'avenant n°2 au marché n° 21F0008 relatif à la fourniture et la maintenance d'un logiciel de gestion de temps de travail et prestations associées pour un montant de 1 020,60 € HT soit 1 224,72 € TTC portant le montant du marché à 88 220,00 € HT soit 105 864,00 € TTC.*

Commande Publique et Assurances/Ines BERNAUD

Fait à Sélestat, le 20/06/2024

Le Maire :
Marcel BAUER

Signé électroniquement par : Marcel BAUER
Date de signature : 21/06/2024
Qualité : Maire